

Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale): la formation technique et professionnelle—les subventions à la formation pédagogique; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): la situation économique—les pensionnés et l'augmentation du coût de la vie; le député de Gaspé (M. Keays): le Nord canadien—la construction d'une réplique de la «Grande Hermine» pour l'Expo '67.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, étant donné que ce soir, le ministre des Finances présentera son exposé budgétaire et afin de permettre au critique de l'opposition de répondre au ministre, je me demande s'il est entendu que ces questions ne seront pas mises en délibération à dix heures, mais qu'elles seront remises à plus tard?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Les trois questions qui doivent faire l'objet de délibérations en vertu de la motion d'ajournement peuvent être remises à plus tard, du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Barnett: Il est entendu qu'elles sont simplement remises à plus tard et qu'elles resteront dans le même ordre.

M. l'Orateur suppléant: Il est entendu que la Chambre n'abordera pas ces questions sur la motion d'ajournement ce soir.

Je dois signaler à la Chambre que, comme l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire n'a pas été utilisée, elle a été également remise à plus tard mais ne doit pas être annulée.

L'hon. M. Starr: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. La séance de la Chambre est suspendue jusqu'à huit heures, conformément à un ordre spécial adopté le lundi 8 mars 1966.

(La séance, suspendue à sept heures quinze minutes, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LE BUDGET

EXPOSÉ ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

[Français]

—Monsieur l'Orateur, il y a un an, mon prédécesseur, le député de Davenport (M. Gordon), a fait savoir à la Chambre qu'il y avait eu une grande et encourageante amélioration de la situation économique. Je suis heureux de dire que cette tendance s'est maintenue en 1965. Grâce aux politiques fiscales inaugurées par l'honorable représentant, l'économie a connu, encore une fois, une croissance rapide.

[Traduction]

Commission royale d'enquête sur les impôts

Pour tous ceux qu'intéressent les questions fiscales et la politique économique en général, 1966 sera une année active et importante. Nous comptons recevoir et publier d'ici deux mois le rapport de la Commission royale d'enquête sur les impôts, instituée en 1962 pour examiner l'ensemble de notre régime fiscal fédéral.

Après la publication du rapport, il sera manifestement opportun d'accorder aux gens suffisamment de temps pour qu'ils puissent l'étudier et nous dire ce qu'ils en pensent. Quand j'ai assumé mon présent portefeuille, j'ai constaté qu'il serait impossible de donner suite au rapport dans le budget de cette année. Pour dissiper toute équivoque, j'ai bien précisé en janvier que le présent budget ne refléterait aucune des propositions de la Commission royale d'enquête et tel est le cas.

En chargeant la Commission royale d'enquête de faire une étude générale de notre régime fiscal, on lui confiait une tâche difficile, à laquelle les commissaires et de nombreux conseillers d'expérience ont consacré beaucoup de réflexion et de travail. A notre tour, nous aurons une tâche malaisée et controvertible lorsqu'il s'agira de réformer nos lois fiscales à la lumière du rapport. Bien entendu, nous ne pourrions évaluer isolément les recommandations de la Commission royale. Devront aussi entrer en ligne de compte les questions sur les arrangements fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux que nous étudions actuellement avec les provinces. Deux principes guideront notre réforme du régime fiscal: la justice et l'efficacité. Les gouvernements auront besoin de revenus accrus, afin de faire face aux exigences sociales et économiques d'un pays décidé à abolir la pauvreté—et je souscris personnellement à cette décision. Je crois que les Canadiens en général sont disposés à jouer leur rôle dans cette entreprise, mais ils devront être convaincus que ce qu'on leur demande est juste et que le régime fiscal ne lèse pas le travail ni l'esprit d'entreprise.